



Ville de Bruges

Communiqué de presse
16 septembre 2024

Chèque sport & culture pour les Brugeais !

Un dispositif pour les moins de 25 ans

Pour favoriser la pratique amateur, qu'elle soit sportive ou culturelle, la municipalité met en place les Chèques Sport & Culture pour les jeunes âgés de 0 à 25 ans, afin de faciliter leur inscription à diverses activités associatives sur la commune. Le dispositif peut être utilisé pour une ou plusieurs activités.

Un objectif : rendre le sport et la culture accessibles à tous !

Il s'agit d'aider financièrement les familles à payer une licence de foot, une cotisation à une association de danse, ou encore une adhésion pour un atelier théâtre en offrant un chèque de réduction de 30% (la Ville prend en charge cette réduction). L'occasion pour les jeunes de découvrir une nouvelle passion ou une vocation !

Pour quelles activités ?

Le chèque concerne les associations brugeaises qui ont signé un partenariat avec la Ville de Bruges. (retrouvez la liste des associations partenaires en Mairie - Service des Régies).

- > Sports : tous les sports affiliés à une fédération : football, rugby, badminton, handball, danse...
- > Culture : les ateliers de pratiques artistiques : théâtre, musique, couture, peinture...



GUIDE
DU CHÈQUE
SPORT & CULTURE

> De 0 à 25 ANS
www.mairie-bruges.fr

2024 2025
Bruges

En quelques chiffres :

- > 170 jeunes bénéficiaires pour l'année 2023/2024
- > 11 295€ pour la ville de Bruges
- > 4 associations signataires
(Entente Sportive de Bruges - Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges - Bruges33 Handball - Patronage Laïque des Écoles de Bruges)

Infos et modalités sur :

www.mairie-bruges..fr

Contact Presse : Sarah HUET
06 65 97 35 81 - sa.huet@mairie-bruges.fr

VILLE DE BRUGES
WWW.MAIRIE-BRUGES.FR
FACEBOOK VILLE DE BRUGES



Bruges